

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par le vélo-club d'Eckwersheim en date du 5 août 2026,

CONSIDERANT que l'organisation d'une course cycliste dans la rue du Ried, la rue des Hêtres, la rue du Neufeld, la rue de la Gravière, la rue des Vosges, la rue de la Forêt Noire et la rue de Kilstett à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation.

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de l'organisation d'une course cycliste à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront règlementés dans la rue du Ried, la rue des Hêtres, la rue du Neufeld, la rue de la Gravière, la rue des Vosges, la rue de la Forêt Noire et la rue de Kilstett à Weyersheim de la façon suivante :

- Circulation interdite sur l'ensemble du circuit
- Stationnement interdit

Le dimanche 20 septembre 2026 de 9h30 à 12h00

Article 2 : Les signalisations règlementaires seront mises en place par le demandeur.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- Vélo-Club d'Eckwersheim

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 19 août 2026

La Présidente,

Sylvie ROEHLLY

